

ADP : Vision d'expert sur la dématérialisation RH

Date : Samedi 23 février 2008 @ 09:04:43 :: Sujet : Avis d'experts

ADP, spécialiste des services pour la gestion des Ressources Humaines en collaboration avec le cabinet d'avocats Kahn et Associés, a présenté mardi 19 février lors de sa table ronde « Et si on passait à la RH sans papier ? », sa vision d'expert sur la dématérialisation RH : expériences, évolutions juridiques et perspectives.

« La dématérialisation est aujourd'hui un vrai sujet d'actualité sociale en perpétuel mouvement et qui tend à s'accélérer, poussé par des facteurs tels que les réformes de l'état, les nouvelles technologies, la recherche de productivité, la lutte contre la fraude ou encore la volonté de se positionner comme une entreprise citoyenne », a indiqué Alain Ragot, Directeur Marketing et stratégie d'ADP, en introduction de cette table ronde.

Dans les entreprises, certains flux générés par les Directions des Ressources Humaines (DRH) sont déjà dématérialisés principalement dans le domaine des déclarations sociales (DUCS*/URSSAF, DADS-U**, DUE***). D'autres sont en passe de le devenir comme le dossier du salarié ou le bulletin de paie. Selon une étude réalisée par ADP (avec l'institut BVA) auprès de ses clients et prospects sur les pratiques des entreprises en matière de dématérialisation RH, 97 % des DRH disent conserver les documents du salarié en format papier et la majorité (83 %) le font pour des raisons légales.

La dématérialisation RH est donc loin d'être une généralité. Mais le cadre légal n'est pas un frein à la dématérialisation comme le précise Sabine Lipovetsky, avocat à la Cour et associée du cabinet Kahn et Associés : « Les critères qui doivent être remplis pour assurer la sécurité juridique des échanges sont appréhendés par les textes, ce qui permet le développement des projets de dématérialisation ». Sabine Lipovetsky ajoute que « d'un point de vue juridique, presque tout document peut aujourd'hui être dématérialisé en respectant certaines conditions selon la nature et la fonction de celui-ci ». Il est également possible de détruire les versions papier originales de certains documents dématérialisés et ainsi de conserver l'ensemble des données exclusivement sur support électronique. A titre d'exemple, un projet de loi prévoit la possibilité de remettre le bulletin de paie directement aux salariés sous format électronique, étant précisé que le double du bulletin de paie peut déjà être converti et conservé sur un support informatique lorsque des garanties de contrôle sont maintenues.

« La problématique des DRH aujourd'hui est simple : il existe une multitude de documents qu'il est indispensable de conserver ainsi que de nombreux formats d'échanges. L'objectif d'ADP est de proposer à ses clients un espace d'archivage complet, fonctionnel et dynamique qui permet aux DRH de centraliser électroniquement tous les documents officiels relatifs aux salariés », précise Alain Ragot.

*DUCS/URSSAF: Déclaration Unique de Cotisation Sociale

**DADS-U : Déclaration Automatisée des Données Sociales Unifiées

***DUE : Déclaration Unique Embauche

A propos d'ADP

[Tous nos tests](#)

[Atout Métier](#)

[Atout RECRUTEMENT](#)

[Profil Manager](#)

[Test motivation](#)

[Test Entrepreneur](#)

[Atout Vente](#)

[Quotient émotionnel](#)

[Test de QI](#)

[Master QI](#)

[Intelligences multiples](#)

[Culture Générale](#)

[Culture artistique](#)

[Atout Junior](#)

[Atout personnalité](#)

[Test des couleurs](#)

[Communication](#)

ADP est le spécialiste des services pour la gestion des Ressources Humaines.

S'engageant contractuellement sur les résultats, ADP prend en charge tout ou partie des tâches du département des ressources humaines des entreprises. Ses offres de services couvrent les domaines de la paie, les déclarations sociales, l'administration du personnel, les temps et activités, les carrières, les compétences, la formation, le reporting social et le décisionnel RH.

Forte de 35 ans d'expertise métier en France, ADP accompagne les entreprises au quotidien dans l'application des bonnes pratiques RH : de l'exploitation à l'assistance fonctionnelle en passant par le suivi légal. ADP propose des prestations d'audit, de conseil, de formation et de conduite du changement, garantissant à ses clients le succès de leurs projets.

ADP s'adresse à des entreprises de toutes tailles et de tous secteurs d'activité, quelle que soit leur implantation, locale, nationale ou internationale. En France, le groupe compte 1 900 personnes réparties dans 12 agences pour servir plus de 9 000 clients représentant 2,6 millions de salariés.

**Blog
Tendances RH**

**Plateforme de
Compétences RH**

**Participez à nos
Enquêtes RH**

**Inscrivez vous
à la lettre d'informations**

Cet article provient de Indice RH - Actualités

L'URL pour cet article est : <http://www.indicerh.net/actu/article.php?sid=557>